



Grain d'SEL

VOLUME 46, NUMÉRO 5

2018-11-08

STOP! Ça n'entre plus!

DANS CE NUMÉRO :

**STOP! Ça n'entre
plus!** 1

Vous avez constaté que depuis des années, une multitude d'ajouts de toutes sortes sont venus complexifier et alourdir votre tâche. Les deux derniers sujets en liste : les contenus en orientation scolaire et professionnelle et l'éducation à la sexualité. Des ajouts qui se font sans modification à la grille-matière, dans une grande improvisation.

**Assurance-emploi
et déclaration de
gains** 2

Vous recevez ces jours-ci des accroche-portes dénonçant l'alourdissement de la tâche du personnel enseignant. Vous êtes invités à les accrocher à votre porte de classe pour une période de deux semaines. Le but de l'opération est de signifier notre ras-le-bol quant aux ajouts de toutes sortes, qui ne cessent de complexifier et d'alourdir la tâche, et le manque de vision globale à l'égard de la grille-matière.

**Session
préparatoire à la
retraite** 2

Cette action se déroule dans tous les syndicats affiliés à la FSE. Elle s'ajoute au matériel déjà produit (fiches sur les DGF, cartes postales) et aux multiples interventions auprès du ministère qui réclament notamment que la dispense de ces services éducatifs ne repose pas exclusivement sur les épaules des enseignantes et enseignants.

**Offre de
formation** 2

**Éducation à la
sexualité** 3

François Breault, président

Assurance-emploi et déclaration de gains

Depuis le 12 août 2018, si vous travaillez tout en bénéficiant de prestations d'assurance-emploi, vous pouvez conserver 50 cents par dollar gagné, jusqu'à concurrence de 90 % de la rémunération hebdomadaire ayant servi au calcul de la prestation. Après avoir atteint ce seuil, chaque dollar gagné est soustrait de votre prestation. Pour les personnes ayant ouvert une période de prestation avant cette date une règle facultative peut s'appliquer.

Pour plus de détails et des exemples de calculs, vous pouvez consulter la pièce jointe à ce courriel préparée par le service de la sécurité sociale de la CSQ ainsi que la page Web suivante : www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/ei-liste/assurance-emploi/travail-pendant-prestations.html

KARINE RONDEAU

Responsable de
l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire

Session préparatoire à la retraite

Pour les enseignantes et enseignants qui auront au moins 52 ans au 22 février 2019 et qui sont à quelques années (2-3 ans) de leur retraite, il est encore temps de s'inscrire à la session préparatoire à la retraite organisée par le SEL les 22 et 23 février prochain. Puisque cette session est financée par le comité de perfectionnement, il vous est possible de suivre cette formation qu'une seule fois durant votre carrière.

Les formulaires d'inscription et de demande d'état de participation sont en pièce jointe au présent courriel et disponible auprès de votre personne déléguée au besoin. Pour obtenir une analyse personnalisée de votre dossier, les documents suivants sont nécessaires : l'état de participation (faites-le venir avec le formulaire joint au courriel) et le relevé de participation 2016 (un document reçu par tous le printemps dernier). Notez que la date limite d'inscription est le 21 décembre 2018 et que les places sont limitées. Vous pouvez être accompagné de votre conjointe ou conjoint. Pour vous inscrire, retournez le formulaire d'inscription à Nathalie par courriel au ngervais@selcsq.net ou par fax au 450-753-3717. Pour toutes informations, veuillez communiquer avec elle au 450-753-4226 poste 221.

Offre de formation pour tous les secteurs Le projet éducatif et les moyens de mise en œuvre

Suite à l'adoption du projet de loi 105, projet de loi venant modifier la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, vous n'êtes pas sans savoir qu'au cours de l'année scolaire actuelle, **toutes les écoles devront revoir leur projet éducatif et les centres devront en élaborer un**. C'est pourquoi le SEL vous propose une formation sur le projet éducatif et les moyens de mise en œuvre.

La formation est offerte à tout le personnel enseignant, et ce, peu importe votre secteur. Cependant, **nous souhaitons davantage la présence des personnes qui travailleront plus activement au dossier de même que les enseignantes et enseignants membres du conseil d'établissement**. Dans un monde idéal et étant donné l'importance que revêt ce sujet, toutes les enseignantes et tous les enseignants de toutes les écoles et tous les centres seraient présents lors de cette formation.

Date	Lundi 26 novembre 2018
Heure	17 heures (souper)
	17 heures 45 (formation)
	20 heures (fin de la formation)
Lieu	Centre Saint-Jean-Bosco, St-Charles-Borromée

Pour vous y inscrire, veuillez contacter Mme Alexandra Mailloux par courriel à amailloux@selcsq.net ou par téléphone 450 753-4226 poste 226 au plus tard le 21 novembre à 16 heures.

Éducation à la sexualité

Dernièrement, nous avons appris que le Ministère se penchait, après de nombreuses questions et interventions de la part de la FSE, sur la manière avec laquelle ces contenus pouvaient être dispensés dans les regroupements EHDAA. En fait, un guide à l'intention des intervenantes et intervenants des écoles a été élaboré et devrait être disponible d'ici la fin de l'automne. **Le Ministère affirme qu'il est de la responsabilité des commissions scolaires d'adapter les interventions pédagogiques aux besoins particuliers des élèves HDAA.** Dans ce guide, le Ministère proposera des ajustements qui pourront être effectués en fonction des contenus et des approches à privilégier au regard du type d'élève. Ces contenus doivent répondre à l'analyse des besoins et capacités des élèves.

En ce qui concerne les GPAE ou les classes du secondaire où se retrouvent des élèves de différents niveaux, le Ministère n'a toujours pas été en mesure de répondre à nos interrogations, mais affirme du même coup que les élèves ne doivent pas avoir accès à des contenus prévus pour des élèves plus vieux. Quant aux **contenus prescrits**, il appert qu'ils ne le sont que **pour le primaire et le secondaire** alors que les **contenus du préscolaire ne sont pas prescriptifs**, ils sont disponibles aux écoles qui souhaitent les dispenser. (*réf. Instruction annuelle 2018-2019 p. 4*)

De plus, la **plateforme VIBE**, plateforme qui est censée être disponible à toutes et à tous, propose du matériel, des outils, des vidéos, des références supplémentaires, etc. Toutes les commissions scolaires ont un code d'accès qu'elles peuvent partager avec le personnel des écoles. **Si vous n'avez pas accès à la plateforme, demandez à votre direction d'en obtenir un.** Le Ministère tient à la garder à jour et à faire les ajouts nécessaires pour répondre aux différents besoins des milieux.

Pour vous aider à y voir plus clair, nous vous invitons à consulter le courriel que vous avez reçu dernièrement de Mathieu Lessard contenant des rappels et des précisions au sujet de l'implantation de ce service éducatif dans votre milieu.

